

## Venez nous rencontrer

Quel que soit le projet envisagé, n'hésitez pas à vous renseigner avant d'entreprendre vos travaux. Lors de permanences mensuelles (sur rendez-vous) :

### Illiers-Combray :

- Le 1<sup>er</sup> vendredi du mois de 10h à 12h30  
à la Mairie, au 11 Rue Philebert Poulain

### Courville-Sur-Eure :

- Le 3<sup>ème</sup> jeudi du mois de 10h à 12h30 dans l'annexe de la Mairie  
Salle de la Madeleine - rue de la Madeleine

**02 61 67 18 75**

**opah.entrebeauceetperche@inhari.fr**



## Contactez-nous

Pour une demande de renseignements, découpez et retournez ce coupon sous enveloppe affranchie à :

Communauté de Communes Entre Beauce et Perche  
2 rue du Pavillon  
28120 Illiers Combray

Nom, prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Commune : .....

Tél : .....

Email : .....



# OPAH

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat  
2020 - 2023



## Des aides financières pour vos travaux d'amélioration de l'habitat

En partenariat avec :



ActionLogement 





A l'initiative de la Communauté de commune Entre Beauce et Perche, une opération d'amélioration de l'habitat est mise en place jusqu'en 2023 sur l'ensemble du territoire.

Pour améliorer votre résidence principale ou pour rénover un logement locatif, des aides exceptionnelles vous sont proposées par l'Anah (Agence nationale de l'habitat) auxquelles s'associent, sous certaines conditions, l'Etat et Action Logement.



## Pour quels travaux ?

- Lutte contre la précarité énergétique et l'amélioration de la performance thermique
- Résorption de l'habitat indigne et insalubre
- Adaptation du logement à la perte d'autonomie et au handicap
- Amélioration du parc locatif



## Le territoire



Toutes les communes de la communauté de communes sont concernées



## Qui est concerné ?

### **Vous êtes propriétaire occupant d'un logement de plus de 15 ans**

Vous souhaitez améliorer le logement que vous occupez, vous pouvez bénéficier d'aides des différents partenaires (sous conditions de revenus).

### **Vous êtes propriétaire de logement(s) locatif(s)**

Vous souhaitez améliorer un logement que vous louez ou que vous souhaitez mettre en location (sous condition de conventionnement), vous pouvez bénéficier d'aides et d'avantages fiscaux.



## Les avantages de l'OPAH

- Des aides financières des différents partenaires (Anah, Communauté de communes, caisses de retraite, Action Logement, CAF...).
- Un accompagnement administratif et une assistance technique gratuite tout au long de votre projet.



Pour bénéficier d'éventuelles aides, les travaux ne doivent pas être commencés avant l'autorisation des différents organismes.  
Renseignez-vous !